

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 novembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. DESEILLE) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNET-ARCHERAY (pouvoir Mme AVENA) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme FAVIER (pouvoir M. MILLOT) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. REBSAMEN - M. ALLAERT - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Plan Climat Énergie Territorial - Demande de labellisation Cit'ergie

Madame Modde, au nom de la commission de l'écologie urbaine, expose:

Mesdames, Messieurs,

La Ville s'est fixé comme objectif de devenir une référence écologique. Suite à la signature de la convention des Maires et dès 2010, dans le cadre de la réalisation de son Plan Climat Énergie Territorial, elle s'est engagée dans une démarche de labellisation européenne visant à distinguer les collectivités exemplaires et engagées dans des politiques énergie climat ambitieuses. Cette démarche, l'European Energy Award, est déclinée en France sous l'appellation Cit'ergie.

Depuis trois ans, la Ville a déployé la démarche Cit'ergie au sein de ses services. Ce travail a permis, d'une part, de structurer la politique énergétique et climatique de la collectivité, d'autre part, de définir de façon concomitante avec le Plan Climat Energie Territorial une stratégie énergie climat dijonnaise.

En 2010, la Ville avait fait la demande d'obtention de la reconnaissance Cap Cit'ergie avec un niveau de réalisation à hauteur de 39% de son potentiel. Aujourd'hui, trois ans après, avec un niveau de réalisation à hauteur de 54 %, elle est en mesure de demander la labellisation Cit'ergie auprès de la Commission Nationale du Label.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le dossier de demande de label Cit'ergie, annexé au rapport, et solliciter la labellisation auprès de la Commission Nationale du Label.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ